

*copy*  
Sta Haeyer ce 27<sup>e</sup> Juillet 1674. 609.

Soutens le Dinningen<sup>st</sup> de Delfland sur rendit hier les lettres  
qui il a plu à V. A. d'escrir au Collège de Hoysd'Engeland  
qua moy, sur le sujet du raffraichissement des deux doz à  
Honstadijs. q' je traçilleray avec le soin que ie doibz à  
ce que V. A. me fait l'honneur de m'en ordonner. n'atten-  
dant que la venue de M. de Hornetot, qui est nostre  
Chef (Car le paixure on. de Denstvoorde n'y tel presque  
que 20 membre) et le trouver a quelqu'entretien et faire  
fors en noordelkland. où que il sera de retourne prou-  
eroy une convection des deux collèges, où assurement  
il tasterat de dorvir V. A. le tout dont pourvoir, pou-  
vant queq' j'iray avec M. de Fentive faire un tour sur  
les lieux, pour en raisonner avec plus de connaisance  
parmi nos gens, où il n'y aura de grandeurs, peut-  
estre que ceux de Delf. que V. A. feraient bien estre tenu.  
jalous de tous nouveaux canaux, qui pourront detour-  
ner le commerce des bœufs, vers la Haaye et autres  
lieux. Il ne servir que bon, que V. A. voulut en  
escrir un mot par avance au Pension Kinselde, qui  
est membre du Collège de Hoysd'Engeland de par lad.  
Ville Tell apres cette Assemblée je me donneray —  
l'honneur de rendre compte à V. A. de ce qui se sera  
faire. J'espere qu'ell'aura la même bonté pour le.

bon de la Haute, que pour celuy de Monslaeroyde, il  
veudra volontiers se rebendar à nous delivrer de la  
gibainie. Dont j'ay pris la liberte de lui écrire.  
Touffet, plus d'heure à l'heure.

Madame Bratt, qui est ici pour rendre quelque  
reste d'affaires qu'il a laissé à St. Quent. Son mary,  
du temps qu'il automne une Compagnie au Service du  
roi Estat, me recommanda l'adresse de la lettre q'  
il joindra, qui écrit le Roi & la Pr. Brataigne en sa  
faveur. Tout réuni à un décompte avec les  
Estats d'Utrecht, j'ay vu A. et supplié de leur faire  
pour faciliter la chose, suivant un mot q'  
aura soin de passer à V. A.

Pris tout ensemble l'appris V. A. pour quand elle  
irait à propos de disposer des charges à la Cour de Holl.  
Le se souvient certainement de ma neveue de Wittem  
comme d'un des plus cagibles prétendants. Il me souvient  
que les Cassell<sup>s</sup> de Carlton<sup>t</sup>, d'orange, ou il pris son  
épouse, en droit, ayent été assuré à l'Assassinat d'Hen<sup>r</sup>  
Ferd<sup>r</sup>, me l'assurent qu'ils n'ont pas fait demander  
l'autorisation qu'il a faite plus qu'ici.

M. de Brataigne nous a déclaré q'  
La Resolution portant le don des (alors) d'armes à V. A.  
avec d'autres prieres concernant la Mort des Estats, fice  
qui se sépare. On auroit trouué à propos, que j'étais  
intendre à cette Commission; mais je m'y suis excusé  
trop tôt l'ordre de V. A. pour défaire, et m. Biere me fit oblige

Il y a quelques jours de la Nativité des dixmes  
à l'A. à Andra, on trouve Bréka et Gobet de Béziers, ou une  
partie de leurs sommes perdus dans les dernières  
guerres.

Bréka j'ai trouvé les Etats fermés, pour faire le  
solde d'Etat au moins, ce qui aujourd'hui ne semble  
pas être assez, toutefois qu'au moins du côté de Gouze  
n'a pas appris que ça va être mis à émission. Je ne  
sais pas, que passe l'ordre de V.A. Les conditions  
du grand recouvrement ne peuvent recouvrir  
que par le flux de la mer, qui n'est pas grand.  
Mais il est à la condition des Etats fermés pourtant, que quand les  
voleurs de la mer et frontaliers auront de cette façon  
une forte ville, il sera donné de prendre les voleurs de  
la mer, autre que la Provence se plaint de ne  
plus trouver d'abris au bord de la mer, de nombreux pour  
leur Bressane, qui per la route de Grèce, et ce qui plaît  
que le Cours de la Rhône le manje, il ne garde.

Aubertin, j'ai trouvé toutes choses bon ordre, terminé  
que dans le Pavillon où sur lequel les Etats fermés, il n'y a une  
chambre à feu mal de la chaleur, qui occupe quelques  
chambres d'habitation, pour les courtois, se cernent ces, si c'est  
la suite de V.A. il n'y a rien à dire. autrement on la trouve  
bonne, et le Cours également pour les deux lequel  
nous jugeons le bon ordre pour que soit A. n'arrive à l'indignation  
dans son manteau alors démonté des accès de feu, ou  
autre qui pourra justifier l'assassin. on attendra ce qu'il plaît  
V.A. d'en retourner.

612